

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 28 (1940)
Heft: 114-115: Mélanges offerts à M. Arnold Reymond

Artikel: À propos de la nature de la négation en logique
Autor: Virieux-Reymond, Antoinette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DE LA NATURE DE LA NÉGATION EN LOGIQUE

Un texte stoïcien ⁽¹⁾, cité par Simplicius, étudiant la portée d'un concept énoncé sous forme négative, démontre qu'on ne saurait considérer une expression telle que « non-vertu » comme équivalant à celle de vice, puisque l'interprétation : non-vertu = cheval, pierre, etc., apparaît tout aussi légitime que celle qui fait de « non-vertu » un synonyme de vice ; partant, « non-vertu » ne peut être envisagé comme le contraire de « vertu ».

La distinction entre la privation simple et une attitude ou un acte en contradiction avec la vertu n'étant pas établie, en transcrivant le contraire de x sous la forme non-x, il y a équivoque ; dans les exemples précédents, non-vertu signifie également dépourvu de vertu (privation) et attitude opposée à la vertu (contradiction), le cheval, la pierre, etc., étant simplement dépourvus de vertu, alors que « vice » marque une réelle opposition à « vertu ».

En analysant de plus près la question, on voit en effet que la vertu suppose une conquête, un effort moral dont un objet tel qu'un caillou est absolument incapable, parce qu'il est totalement privé des facultés sans lesquelles l'accomplissement d'un acte moral est impossible.

Un être peut donc être dépourvu de vertu de par son essence ou par perversion morale. Cela étant, le « non-vertu » comprend deux groupes d'êtres et d'objets, ceux dont la nature constitutive ne com-

(1) SIMPLICIUS, *Arist. categ.*, f 102 Z.

porte pas la possibilité même d'être vertueux et ceux qui par nature sont moralement susceptibles d'être vertueux ou vicieux.

Pour les premiers, toute proposition affirmative ou négative concernant la vertu est dénuée de signification, et il est aussi ridicule de dire que « ce caillou n'est pas vertueux », ou bien qu'« il est vertueux ».

Pour les seconds, il y a contradiction à dire au sujet d'une action accomplie par eux qu'elle est, dans le même temps et sous le même rapport, vertueuse et non-vertueuse.

On peut toutefois dire que la proposition « ce caillou n'est pas vertueux » conserve un sens, tout comme la proposition « cette action n'est pas vertueuse » ; mais il faut pour cela considérer que, dans la première proposition, la négation est double par rapport à la seconde. Au sujet du caillou, en effet, elle nie à la fois l'acte vertueux et la possibilité de le faire ; elle maintient au contraire cette possibilité pour l'action non-vertueuse accomplie par un être doué de facultés morales.

Le langage parlé ne s'effraie pas de telles ambiguïtés : il existe en fait une entente tacite entre les interlocuteurs sur le sens à attribuer au concept nié ; un enfant à qui sa mère déclare : « Pierre, tu n'es pas sage » saura immédiatement que cette phrase correspond dans l'esprit maternel à l'expression : « Pierre, tu es désobéissant » ; il ne se demandera pas si cela implique qu'il est non-sage, donc caillou, par exemple !

Il arrive néanmoins que cette démarcation soit établie ; ainsi le français oppose au seul adjectif moral deux contraires : 1° Immoral : celui qui enfreint volontairement les règles de la morale, bien qu'il les connaisse (contradiction) ; 2° Amoral : désignant l'être qui n'a aucune notion de morale.

Les philosophes du Portique vont trop loin, me semble-t-il, lorsqu'ils affirment que « non-vertu » n'est pas assimilable au contraire de vertu ; car, si le concept « non-vertu » est plus extensif que celui de « vice », il comprend cependant celui-ci comme cas particulier et il indique qu'il est question d'autre chose que de vertu ; il lui est donc contraire, dans la mesure où la privation d'une qualité peut être regardée comme un contraire de cette qualité.

La négation présente encore une autre équivoque, dont les conséquences sont plus graves pour la pensée, et qui a été mise en lumière par Arnold Reymond dans le passage suivant qui me semble spécialement suggestif : « ...La négation désigne deux choses qui sont distinctes, à savoir une opération faite par la pensée et le résultat de cette opé-

ration. Il est bien regrettable pour le dire en passant, que le même mot soit employé pour indiquer aussi bien une opération (*negatio*) que son résultat (*negatum*), ce qui peut prêter à des confusions fâcheuses. En effet, suivant que l'on attribue à la négation un champ plus ou moins étendu, le principe du tiers-exclu fonctionne différemment relativement au vrai et au faux... » (1).

On le voit, les conséquences de cette ambiguïté sont importantes et pourtant, malgré sa nature équivoque, la négation reste une des opérations fondamentales de la pensée, puisque sans elle le principe du tiers-exclu ne pourrait être posé.

Antoinette VIRIEUX-REYMOND.

(1) Arnold REYMOND, *Vérité, Evidance et Certitude*, dans « Recherches philosophiques », t. v, 1935-36, Paris, Boivin.
